

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 38
Votes exprimés : 38
POUR : 0
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
26 novembre 2024
Date d'affichage :
26 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Marcel GEORGES – Arnaud ROSIER – Philippe LARDIN – Hubert NAULOT – Marie-Laure GRIMARD -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE – Jacques ROBERT -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**BUDGET GESTION DES DECHETS
DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget gestion des déchets les crédits nécessaires pour l'ajustement des amortissements, des frais de personnel et l'annulation de ventes de poubelles, Il propose les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011/Article 60632 – Fournitures de petit équipement	- 1 100 €
Chapitre 012/Article 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 1 000 €
Chapitre 042/Article 6811 – Dotations aux amortissements	+ 1 100 €
Chapitre 67/Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 100 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	- 1 100 €
TOTAL	+ 0 €

Recettes d'investissement

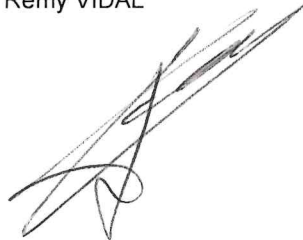
Chapitre 040/Article 28158 – Amortissements autre matériel et outillage technique	+ 1 100 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 1 100 €
TOTAL	0 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget gestion des déchets telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE 06/12/2024 40

REÇU EN PREFECTURE

1e 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com